



Par qui doit être effectuée une Saisie vente meubles

Par **dumas didier**, le **18/04/2018** à **08:38**

est ce qu'une saisie vente peut être effectuée par un clerc assermenté ?
est ce qu'un clerc assermenté a le droit d'effectuer un procès verbal de saisie vente ! donc de pénétrer chez moi en mon absence ?
qui doit être présent le jour de la saisie ?

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse et être écrits dans un français correct.

Par **fabrice58**, le **18/04/2018** à **09:22**

Qui que ce soit, il sera sûrement plus poli que vous et connaîtra l'orthographe.

Par **JAB33**, le **18/04/2018** à **10:11**

Bonjour !

Fabrice 58 ! Pourquoi autant d'agressivité ?
Tout le monde n'a pas eu la chance de faire des études.
Bien que rempli de fautes d'orthographe, le message était compréhensible.

La saisie-vente doit être effectuée exclusivement par un huissier.
Le commandement de payer aux fins de saisie-vente peut être effectué par un clerc assermenté.
(Cour de cassation Chambre civile 2 13 mai 2015 pourvoi n° 14-12.089)

Par **dumas didier**, le **18/04/2018** à **14:31**

merci pour la réponse (jab33) et désolé pour les fautes !